Belgique : vers un «durcissement» de l'accès à la nationalité ?

03/04/2010 à 14h08

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à rendre «*plus neutre en terme migratoire* » l'obtention de la nationalité belge.

L'étranger devra notamment, pour être naturalisé, «démontrer sa volonté de s'intégrer dans la société d'accueil ainsi que sa connaissance d'une des langues nationales». C'est à la Commission des naturalisations de la Chambre qu'il reviendra de juger les efforts exigés.

*Par ailleurs, le texte étend le champ d'application de la déchéance de la nationalité belge aux personnes condamnées pour des infractions qui traduisent une «**hostilité évidente à l'égard de la société belge**». Énumérées dans le projet, ces infractions sont le terrorisme, la traite des êtres humains, etc. Cette déchéance sera également signifiée aux personnes qui « ont contracté un mariage de complaisance ».*

Le premier ministre Yves Leterme et le ministre de la Justice Stefaan De Clerck se sont réjouis vendredi de voir «renforcées les conditions d'accès à la nationalité»

Source : Le Soir